

Saint Pantaléon de Larche, le 22 novembre 2021



COMMUNE DE  
SAINT PANTALEON DE LARCHE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Saint Pantaléon-de-Larche

#### Signature du protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre



Madame Emilie Abrantès, Procureur de la République et  
Monsieur Alain Lapacherie, le maire de Saint Pantaléon-de-Larche et

Le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Il s'agit de la formalisation d'une pratique qui préexistait de façon informelle et qui reposait sur les compétences de police administrative du maire. Le rappel à l'ordre est une simple faculté pour le maire. La loi n'impose pas sa mise en œuvre. Il s'agit d'un dispositif rapide et efficace, qui permet de façon solennelle d'intervenir auprès d'auteurs d'incivilités.

---

#### CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [am.oumedjkane@outlook.fr](mailto:am.oumedjkane@outlook.fr)  
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)

Récemment le maire de Saint Pantaléon-de-Larche et les services du parquet ont signé un protocole pour mettre en œuvre une procédure coordonnée de rappel à l'ordre. Ainsi les auteurs d'incivilités pourront être convoqués dans le cadre d'un rappel à l'ordre dès qu'il y a des faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune.

La procédure du rappel à l'ordre implique une consultation du parquet par la commune via un formulaire spécifique. Le rappel à l'ordre est verbal, après convocation écrite. Le protocole signé par la commune donnera lieu à une évaluation annuelle.

---

**CONTACTS PRESSE :**

**ANNE-MARIE OUMEDJKANE** – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [am.oumedjkane@outlook.fr](mailto:am.oumedjkane@outlook.fr)

**FABIENNE DURIE** – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)